



LE

DROIT DE SUCCESSION LÉGITIME

A ATHÈNES

PAR E. CAILLEMER

Correspondant de l'Institut (1).

---

Le nouveau livre que le savant doyen de la Faculté de droit de Lyon offre à ses collègues, aux amis de la science juridique, et à tous les esprits curieux des choses de l'antiquité, a déjà paru en partie dans la *Revue de législation* et dans la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger* qui y fait suite. Comme beaucoup d'écrivains éminents, M. Caillemér aime à éprouver ses idées et les résultats de ses recherches dans des publications périodiques, qui ont l'avantage de ne point imposer de trop longs délais. Portés ainsi immédiatement à la connaissance des juges compétents, les faits inédits et les théories neuves provoquent sans retard

---

(1) Paris, Ernest Thorin, 1879.